

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 janvier 2024**

N° 240130015

TRAVAUX - Autorisation donnée à Madame la maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des fenêtres, vitrages et portes vitrées de l'école Henri Barbusse maternelle

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 24 janvier 2024 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. MASO - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 25

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 6

ABSENTS REPRESENTES Mme SCHAFER par M. CRESPIN - Mme ALITA par Mme JAY.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE - M. GUITOUNI - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. BENAOUADI - M. LEFEUVRE.

SECRETAIRE Elisabeth GRUOSSO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

TRAVAUX - Autorisation donnée à Madame la maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des fenêtres, vitrages et portes vitrées de l'école Henri Barbusse maternelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-4 et R 421-17,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer les travaux de remplacement des fenêtres, vitrages et portes vitrées de l'école maternelle Henri Barbusse, soumis à autorisation préalable de travaux,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 26 janvier 2024,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la commune :

- La demande d'autorisation de travaux afférente au remplacement des fenêtres, vitrages et portes vitrées de l'école maternelle Henri Barbusse, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ladite autorisation.

Par 23 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 31 janvier 2024

Reçu en préfecture le 31 janvier 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240130-10799-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN**